



## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 14 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, le 14 Mars à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Administratif du CCAS de Saméon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Yves LEFEBVRE, Président du CCAS de Saméon.

Présents : LEFEBVRE Yves, PLAISANT Christelle, HERBOMMEZ Brigitte, MERESSE Marie-Pierre, DAUCHY Béatrice.

Pouvoirs :

- De KRAWCZYK Richard à HERBOMMEZ Brigitte.
- De CORNILLE Simone à LEFEBVRE Yves

Absents : DUFLOS Gérard, CURVERS Catherine

Secrétaire de Séance : HERBOMMEZ Brigitte

### 1) Approbation du compte-rendu du 10/12/2013

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Administratif du CCAS du 10 Décembre 2013 est approuvé par l'assemblée présente.

### 2) Compte administratif – Année 2013

SUBDIVISIONS	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2012		OPERATIONS DE L'EXERCICE 2013		RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	
	DEFICITS	EXCEDENTS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICITS	EXCEDENTS
Investissement		13 800.00€	0.00€	0.00€		0.00€
Fonctionnement		403.30€	6836.13€	9440.55€		2604.42€
001 Solde d'investissement n-1		7 200€		21 000.00€		
002 Résultat reporté n-1		27 591.54€		27 994.84€		
<b>TOTAUX</b>	<b>0 €</b>	<b>48 994.84€</b>	<b>6 836.13€</b>	<b>58 435.39€</b>	<b>0€</b>	<b>2604.42€</b>

SUBDIVISIONS	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2013	
	DEFICITS	EXCEDENTS
Investissement		0€
Fonctionnement		2604.42€
001 Solde d'investissement n-1		21 000€
002 Résultat reporté n-1		27 994.84€
<b>TOTAUX</b>	<b>0.00€</b>	<b>51 599.26€</b>

Le Conseil Administratif vote et arrête les résultats définitifs du compte administratif 2012 tels que résumés ci-dessus à l'unanimité.

3) Compte de gestion

Le Conseil Administratif vote et arrête les résultats définitifs du compte de gestion 2013 à l'unanimité.

4) Divers

a) Bail de chasse

Le Conseil Administratif vote à l'unanimité le tarif de location des terrains pris à bail par la Société de chasse de Saméon (voir délibération du 10 décembre 2013), à savoir 15€ l'hectare

b) Baux ruraux

Deux baux ruraux prenant fin en 2014, le Conseil Administratif décide à l'unanimité de reporter leur décision

